Réserve Naturelle

RISTOLAS MONT-VISO

Parc naturel régional du Queyras

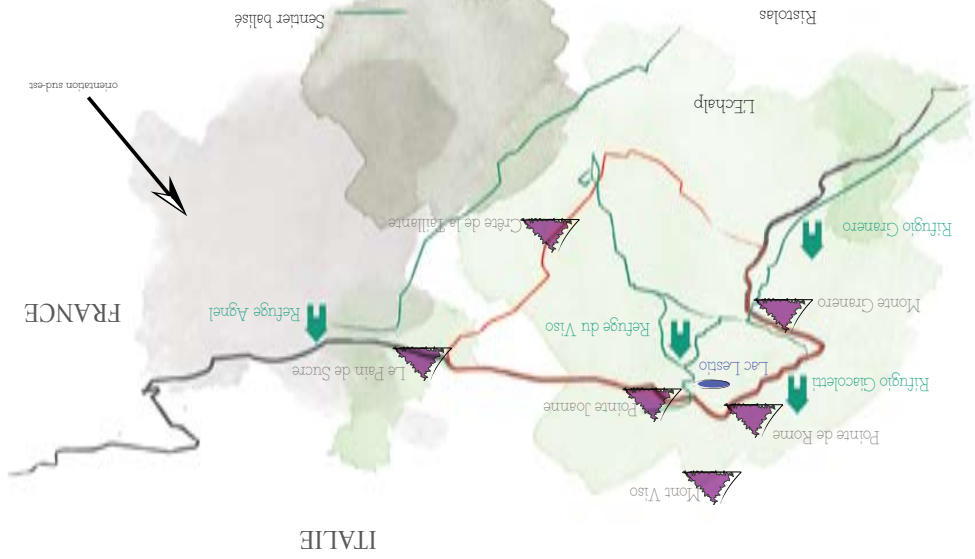

Parc naturel régional du Queyras
La Ville
05 350 ARVIEUX

Téléphone : 04 92 46 88 20
Fax : 04 92 46 88 29
Courriel : reserve-naturelle@pnr-queyras.fr
Internet : www.pnr-queyras.fr

Plaquette réalisée par le Lycée Saint Exupéry, BTS communication visuelle 1ère année, 2010-2011, Marseille, avec le soutien du pôle Accueil, éducation, communication du Parc naturel régional du Queyras et le service communication des Réserves naturelles de France.
Crédits : *illustration* Laura Bour. *Photographies* : Alain Bloc, Jean Guillet, Daniel Benfarès, Gérard Schmitt.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réserve Naturelle RISTOLAS MONT-VISO

Protéger, gérer, sensibiliser

Parc naturel régional du Queyras

Aux limites de la vie, un patrimoine naturel singulier

Géologie

La diversité des roches, gabbros, schistes lustrés, laves basaltiques, et les accidents du relief que sont les failles, les glissements et les plissements, prouvent que le massif du Mont Viso était situé sur une ride médio océanique puis sur les lieux d'affrontement des plaques africaine et européenne, il y a 66 millions d'années.

Flore et habitats

Environ un millier d'espèces de plantes se développent dans les pelouses, prairies et landes, falaises, éboulis, rocailles et glaciers rocheux et enfin les sources, marais alpins et rives tourbeuses des lacs. La Campanule des Alpes, la Grassette du Queyras et le Saxifrage des Vaudois sont des exemples d'endémisme des Alpes sud-occidentales.

Faune

Parmi les 104 espèces de vertébrés répertoriés, certaines présentent des caractéristiques d'adaptation aux conditions extrêmes de la haute montagne. En hiver, le pelage blanc du Lièvre variable permet entre autre de se protéger des prédateurs en se fondant dans la nature enneigée. Le cœur puissant du chamois et la capacité à ne pas boire du bouquetin sont des atouts pour vivre dans l'air appauvri en oxygène et la sécheresse des hautes altitudes.

Niverolle alpine, Accenteur alpin, Tétras lyre, Lagopède alpin et Perdrix bartavelle sont les principaux représentants de l'avifaune alpine. L'ensemble du vallon du Haut Guil est reconnu au niveau européen pours sa richesse en passereaux, rapaces et galliformes.

Le climat et l'isolement du massif du Mont Viso expliquent pour partie la présence de nombreuses espèces endémiques comme l'emblématique Salamandre de Lanza, que l'on ne peut observer à aucun autre endroit de la planète.

Ensemble, protégeons notre patrimoine

La réserve naturelle Ristolas-Mont-Viso a été créée en 2007. Elle concilie la sauvegarde des patrimoines naturels et culturels avec les activités humaines, le tourisme, la chasse, le pastoralisme et la sylviculture, afin de transmettre aux générations futures un patrimoine riche et respecté.

Aux sources d'un géant de pierre

Située dans l'espace transfrontalier du Massif du Mont Viso, la réserve naturelle s'étend sur 2295 hectares. Incluse dans le périmètre du Parc naturel régional du Queyras, elle est au cœur d'un dispositif de protection des patrimoines.

A l'extrémité sud-ouest de l'arc alpin, le vallon du Haut-Guil s'adosse au Mont Viso (3841m). Cette position géographique explique pour partie le grand nombre d'espèces endémiques à cet espace remarquable. Le climat sec du Queyras, caractérisé par une alternance de fortes chaleurs et de grands froids est protégé des influences océaniques par le massif des Ecrins. La « nebbia », brouillard recouvrant fréquemment les crêtes et les cols de la zone transfrontalière, et le « retour d'Est » à l'origine d'importantes précipitations ou chutes de neige en automne et au printemps, contribuent en peu de jours à constituer les réserves d'eau du Queyras.

Sentiers de vies, libertés retrouvées

Vies végétale, animale et humaine sont en interaction. Dans cet espace protégé et géré, la réglementation a pour objectif de garantir les libertés de la vie. Sur le sentier de la concertation, chacun à l'écoute de l'autre s'engage à préserver ces vies.

Ainsi, le Parc naturel régional du Queyras, en tant que gestionnaire désigné par l'Etat, met en œuvre les actions proposées au Préfet des Hautes-Alpes, aux élus eu aux acteurs locaux siégeant au comité consultatif. Un plan de gestion, document écrit résultant de la concertation, fixe les grands objectifs et les actions à engager pour la conservation des patrimoines.

Le décret ministériel du 08 février 2007, créant la réserve naturelle fixe les règles de bonne conduite à respecter sur l'espace protégé dont le périmètre est matérialisé par le sigle des réserves naturelles.